

CHARTRE ÉTHIQUE

1

Reconnaître chaque personne comme étant unique.

2

Favoriser l'intégrité, le bien-être, le confort et les intérêts de la personne, tout en garantissant sa sécurité.

3

Être à l'écoute de ce que la personne sait, comprend et exprime, l'informer de façon honnête, adaptée et respecter ses décisions.

4

Faire en sorte que chaque personne puisse bénéficier, au moment opportun, d'une évaluation de sa situation et de ses besoins.

5

Respecter la vie privée de la personne accompagnée. Chacun a le droit à une vie sociale et familiale, une vie affective et une vie intime.

6

Lutter contre l'exclusion sociale quel que soit le degré d'autonomie de la personne accompagnée.

7

Faire en sorte que chacun puisse bénéficier, jusqu'au terme de son existence, de la meilleure qualité de vie possible souhaitée.

8

Créer un lien de coopération et confiance mutuelle avec les familles, aidants et bénévoles, si la personne accompagnée n'y est pas opposée.

9

Sensibiliser et reconnaître les professionnels comme acteurs de la démarche éthique.

10

Favoriser la communication et la réflexion en concertation avec tous les acteurs concernés pour une prise de décision éclairée dans l'intérêt de tous.